



CONTACT

Bulletin d'information N° 2/25 · Commune de Montricher · Mars 2025



Eclairage public

La Municipalité vous informe que, pour des raisons de sécurité, l'éclairage public est à nouveau en fonction.

Suite à l'adoption d'un préavis par le Conseil communal, un projet d'éclairage public dynamique est en cours.



Hôtel Restaurant Aux 2 Sapins

Communiqué

La Municipalité tient à vous informer qu'un avis est paru dans la Feuille des Avis Officiels (FAO), au début du mois de janvier 2025, concernant la faillite de la Sàrl «Auberge Aux 2 Sapins», celle-ci implique l'ancien locataire.

L'auberge est donc ouverte tous les jours, excepté le mardi.

Annonce auprès de l'ECA

En votre qualité de propriétaire et lors de l'installation de panneaux thermiques et/ou photovoltaïques ainsi que la pose d'une pompe à chaleur, dans un bâtiment existant, nous vous rappelons qu'il faut informer l'ECA pour que l'installation soit intégrée à votre police d'assurance.

La page d'information et le formulaire sont à votre disposition sur le site internet de l'ECA en scannant ce QR code:



SOIREE ANNUELLE 2025

CHŒUR D'HOMMES

MONTRICHER - MONT-LA-VILLE

Direction: Alain MARION

MONTRICHER

Samedi 8 mars

Concert à la grande salle à 20h.



En 2ème partie

Ensemble de cuivres

PAPILLON

Direction: Dominique Bettens

Partie familière - Buvette - Tombola



Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux art. 70 et 71 du Règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres du 1er janvier 2018, la Municipalité informe les proches du défunt ou leurs héritiers sont informés que les tombes suivantes seront désaffectées à partir du 1er août 2025.

Tombes à la ligne n° 591, 592, 593, 594, 595, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651.

Décès de 1955 à 1966

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui auraient été inhumées ultérieurement dans ces tombes.

Les familles désireuses de reprendre les urnes cinéraires parentales, les plaques, monuments, entourages et ornements peuvent en faire la demande par écrit à l'administration communale **d'ici au 31 juillet 2025**. Passé ce délai, plus aucune demande ne sera prise en considération.

A l'expiration de ce délai, en application de l'art. 70 du règlement précité, l'autorité municipale disposera librement des objets garnissant la tombe.

LA MUNICIPALITE

Partenariat Montricher - Solidarit'eau 2025

Le label gold est la plus haute distinction de Solidarit'eau suisse.

En 15 ans, le partenariat a fait ses preuves avec notamment plus de 200'000 bénéficiaires dans les quartiers défavorisés de Tarhil et Toujounine, plus de 200 km de conduites posés afin d'acheminer de l'eau potable aux familles, ou encore plus de 6'800 ménages désormais branchés au réseau d'eau.

Durant l'année 2024, le projet a permis la mise en place de 99 km de réseau d'eau, la construction de toilettes dans 7 écoles et le branchement de 500 ménages supplémentaires. La collaboration avec les autorités locales et les acteurs du secteur de l'assainissement ont permis d'identifier des sites qui seront aménagés afin de permettre le dépotage des boues de vidange et leur traitement.



Espèces exotiques envahissantes

Dans le cadre de son plan d'action Biodiversité 2019-2030 et à travers la mesure S8 pour promouvoir la nature dans l'espace bâti, le canton de Vaud soutient les démarches communales en faveur de la biodiversité.

Une subvention est allouée aux communes et privés qui souhaitent remplacer les haies de lauriers (*Prunus laurocerasus*) par des haies vives d'arbustes indigènes diversifiés.

La subvention repose sur un forfait et constitue une aide aux coûts d'arrachage et de remplacement. Elle s'élève à **60 fr. par mètre linéaire**.



Information subvention ↗

Municipalité

Didier Amez-Droz, Syndic
Administration, finances, RH

Pierre-Yves Morel
Forêts et pâturages, PC, SDIS

Cédric Beaud
Police des constructions,
écoles, ASIABE

Caroly Schopfer
Voirie, routes, eaux et déchets

Norbert Penel
Vice-Syndic
Bâtiments et domaines, sécurité

Administration

Secrétaire municipale:
Laurence Vacheron

021 864 43 52
greffe@montricher.ch

Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h
Me: 9h à 11h - Je: 10h30 à 13h

Contrôle des habitants:

Linda Baudin
021 864 56 70
contrôle@montricher.ch

Lu: 16h à 18h30 - Ma: 7h30 à 10h
Je: 10h30 à 13h

Bourse: Agnès Harr

021 804 16 50
bourse@montricher.ch

Lu: 13h30 à 17h - Ma: 8h à 12h

